BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscription avant le 6 août 2017*

A retourner par courrier à : Sports Loisirs - Mairie - 22620 PLOUBAZLANEC Chèque à l'ordre de Sports Loisirs



www.lacoursedelamer22.fr - 06 74 12 80 84

http://cdlm-2017.ikinoa.com					
NOM	•••••	Prénoi	m	•••••	•••••
Année de naiss	ance	Sexe	F A	1	
Adresse	•••••	•••••	•••••	••••••	•••••
Code postalVillePour les courses : Certificat médical : non contre indication course à pied en compétition					
de mo	ins d'un an oblig	atoire ou lice	ence agréé	FFA	
Je m'inscris					
plus value si inscription le jour de la course 7€ à 10€ 10€ à 12€	2001	Course du 1 k 5km populaire Course nature Trail long de 2 Rando pédest Marche 5km	e de 12km !6km	10h15 10h30 9h30	gratuite 7€ 7€* 10€* 7€ 7€
Autorisation parentale					
Je soussigné(e) :i-dessus identifié(e)	autorise ce derr	nier à participe	r à la compe r le lité.		
Aller à PLOU 1 - Les épreuves sont ouvertes aux licencié(e)s et non-n(départ 9h30), en 2001 ou avant pour le 12 km/départ	Ré licencié(e)s nés 1997 ou avant pour I				inscriptions sur place le jour des de 1 km des enfants est gratuite.
départ 10h15) et en 2004 à 2010 pour le 1 km. Pour les obligatoire. Tout athlète devra fournir à l'engagement 1			lécline toute responsabi		u de dommages qui pourraient sur-

- datant de moins d'1 an à la date de la course. Les coureurs participent aux épreuves sous leur propre responsabilité.
- Art 2 Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à pour-
- Art 3 Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres pa
- Art 4 Le montant de l'inscription est fixé à 10€ pour le 26km, 7€ pour le 12 et 5km et la ran-
- Art 7 Tout coureur autorise l'organisation à lui donner tous les soins médicaux et à le diriger vers une hospitalisation en cas d'accident et/ou d'urgence.
- Art 8 Les épreuves devront être terminées dans la limite des horaires fixés par l'arrêté municipal. Les organisateurs se réservent le droit de rapatrier tout coureur hors limite et se dégagent de toutes responsabilités en cas de refus.
- Art 9 Chaque participant autorise les organisateurs de la course de la mer à utiliser les photos prises au cours des épreuves et sur lesquelles il peut apparaître, pour les installer sur ses différents supports

Art 10 - Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes

PLOUBAZLANEC dimanche 6 août 2017 Au profit des écoles de Ploubazlanec

"Trail" Tél. 06 74 12 80 84 courriel:lacoursedelamer@orange.fr Site:www.lacoursedelamer22.fr lien:http://cdlm-2017.ikinoa.com